



19 mars 2011

# Pérol, Vergne et consorts "se gavent" sur les résultats, au mépris des salariés !

VERGNE grippe-sou avec le personnel.

Des primes exorbitantes pour PÉROL et le directoire de BPCE.

Les salariés encore une fois laissés pour compte par les dirigeants !

L'actualité propose parfois des coïncidences étonnantes. Au plan social, BPCE vient d'en apporter un bel exemple. Le 22 février, Jean-Luc VERGNE propose à la signature des organisations syndicales un procès verbal de désaccord scellant l'échec de la NAO dans la Branche Caisses d'épargne. Le 23 février, François PÉROL officialise les résultats 2010 du Groupe BPCE, multipliés par sept en un an à 3,6 milliards d'euros ! Le 23 février toujours, F. Pérol déclare sur le site de BPCE « *la raison essentielle de ces résultats, c'est évidemment l'engagement et la mobilisation de chaque collaborateur qui a su accompagner ses clients et contribuer au développement du Groupe* » ! Le jour même, le Conseil de surveillance de BPCE entérine le niveau des parts variables du directoire du Groupe... et ne s'émeut pas que pour les salariés la politique salariale tende vers « zéro ».

## Quand Vergne propose 1 € par jour pour les salariés...

JL VERGNE aura réduit la NAO 2010 à sa plus simple expression : la question salariale. Les autres domaines, tout particulièrement l'organisation du travail, ne seront pas abordés dans ce cadre. En matière de rémunération, l'échec de la négociation sera total. En proposant un maximum de 1 € net d'augmentation par jour, JL VERGNE savait pertinemment qu'il ne trouverait pas un seul partenaire prêt à soutenir une telle abjection. Pourtant il l'a fait, en accord avec F. PEROL.

## Pérol s'octroie une prime de plus de 3.000 € au quotidien !

En 2010, le Groupe a atteint ses objectifs à hauteur de 96%. Excellente nouvelle... pour le directoire qui va percevoir des parts variables rondellettes. Appréciez :

- ✘ VERGNE, KLEIN et les deux autres membres : 50% de leur fixe, qui tutoie le demi million d'euros, la moitié en cash et le solde étalé sur 3 ans ;
- ✘ PÉROL : 200% de son fixe qui est supérieur à celui des membres, soit 315.000 € en cash et les 70% restant sur 3 ans.

## Les salariés victimes de l'arbitraire social

Sans scrupule, les dirigeants du Groupe osent « palper » de telles primes alors qu'ils refusent d'accorder plus de 1 € par jour aux salariés. Sans scrupule, ces mêmes dirigeants se fixent des règles de rémunération avec lesquelles ils gagnent à tous les coups, alors que les salariés subissent au quotidien d'énormes pressions sans en tirer le moindre bénéfice salarial. Les salariés ne contribuent-ils pas aux résultats du Groupe ? Si d'après F. Pérol. N'ont-ils pas droit à un minimum de considération ? Non d'après les dirigeants.

Tôt ou tard, à force de faire du mépris une politique sociale, l'écœurement et la démotivation atteindront les salariés. Les résultats en pâtiront à coup sûr. Trop c'est trop !

**A quoi joue François PÉROL ? Il n'est pas acceptable qu'un président de directoire annonce vouloir améliorer les relations sociales tout en traitant avec un tel mépris les salariés.**

**A force de subir une pratique salariale inique, les écureuils auront-ils d'autre choix que se mobiliser pour prétendre à une rémunération à la juste hauteur des efforts déployés ?**

**Oui, Monsieur PÉROL, vous devez changer votre politique sociale. Et vite !**